

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Eric MAILLET.

En visioconférence : Monsieur Nicolas PAILLARD.

Absent : Monsieur David GUZZON.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël VIONNET.

À l'ouverture de séance Madame le Maire demande l'accord pour faire un ajout à l'ordre du jour (point 6), à savoir le renouvellement de la convention avec l'entreprise SOGEDO qui gère partiellement notre réseau d'eau, cette demande est validée par l'ensemble du conseil.

1/ Approbation du Compte Rendu du 09 Mars 2020

Le Procès-verbal du 09 Mars 2020 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

2/ Certificat Administratif

En temps normal nous avons le droit de mettre au compte dépenses imprévues un montant de 7.5 % maximum du budget fonctionnement.

Pour les communes qui n'ont pas voté les budgets, au vu du COVID 19, le Gouvernement nous autorise exceptionnellement à monter cette dépense jusqu'à 15 %.

Par ce biais- là, ceci nous a permis de régulariser le dossier eau (remboursement de la taxe) facturée par erreur.

3/ Bois

-- Le responsable de la commission bois, nous fait part d'un changement concernant l'exploitation des bois en forêt soumise au régime forestier à savoir que jusqu'à présent les arbres étaient valorisés jusqu'à un diamètre de 20 cm, le restant était laissé sur place, or dorénavant ceux-ci ne sont valorisés que, jusqu'au diamètre de 30 cm. Par soucis d'intérêt pour la commune, la commission a demandé à l'ONF par l'intermédiaire de notre garde forestier si on pouvait récupérer ces morceaux de bois et les vendre nous- même. Après concertation cette demande est acceptée. Le volume de ces queues d'arbres représente environ 10 m³.

-- L'exploitation des bois secs dans le pâturage du Fort est terminé, ces bois représentent environ 250 m³. Vu la conjoncture on sait qu'ils seront moins bien valorisés que l'an passé. Bien que l'on demande aux forestiers de brûler les branches, (ce qui entraîne un surcoût d'exploitation), il reste malgré tout un reliquat financier non négligeable.

-- Il reste environ 10 m³ de bois non commercialisable qui seront proposés à l'Association du Rouge Bief ou alors pour du bois énergie.

-- La date d'exploitation pour les lots d'affouage, arrêtée initialement au 20 octobre 2020, est repoussée au printemps 2021 en raison de la crise sanitaire actuelle.

4/ Contrat d'Assistance Défibrillateur

Jusqu'à présent un conseiller municipal se chargeait de la maintenance du défibrillateur, mais dorénavant nous avons l'obligation de souscrire un contrat d'assistance et de maintenance.

Nous avons reçu une proposition émanant de l'entreprise qui nous a fourni le matériel.

Celle-ci s'élève à 140 € annuelle hors consommable. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition. Nous devons réaliser une signalétique pour ce défibrillateur.

5/ COVID-19

Au vu de la situation sanitaire actuelle, un document d'information va être distribué dans les boîtes aux lettres de tous les administrés. Il sera visible sur le site de la commune.

Notre secrétaire fait du télétravail, une permanence téléphonique est assurée le lundi, jeudi, vendredi de 9h à 11h.

6/ Convention SOGEDO

L'actuelle convention avec l'entreprise SOGEDO se termine fin mai de cette année.

Elle était en vigueur depuis trois ans, il faut donc renouveler celle-ci. Pour info l'entreprise SOGEDO intervient sur notre réseau d'eau dans les domaines suivants ; recherche de fuite, lavage du réservoir, entretien du surpresseur, et tout le système électrique.

La nouvelle convention s'élève à 5 705.00 € HT annuelle, celle-ci est inférieure à la précédente car il y a eu un travail supplémentaire pour réaliser la cartographie numérique de notre réseau.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

7/ Questions Diverses

- Fleurissement du village, la commande est passée, livraison prévue mi-mai, bienvenue aux bonnes volontés.
- Cartes jeunes, malgré le contexte d'incertitude actuelle, le conseil décide de renouveler l'action.
- Il y a deux petits arbres route du Fort qui ont séchés, on voit avec l'entreprise qui les a plantés pour les remplacer.
- Citerne de Beaumont ;

Suite à l'interpellation d'administrés concernant la destruction de la citerne en bas de Beaumont, nous tenons à apporter les précisions suivantes ;

La question du devenir de la citerne en bas de Beaumont n'est pas récente vu sa dégradation progressive et son impossibilité de servir au monde agricole.

Cette question a été de nouveau soulevée au sein de notre conseil le 20 mars 2017, vu le risque potentiel d'accident qui aurait pu engager la responsabilité de la commune.

La décision de détruire cette citerne a été prise en date du 29 mai 2017 et notifié dans les comptes-rendus du conseil.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, ces travaux n'ont pas pu être réalisés aussi vite que souhaité et nous n'avons pas choisi la date d'intervention.

Par ailleurs nous tenons à préciser que cette réserve d'eau ne pouvait en rien servir pour l'alimentation en eau potable du village, qu'il n'y avait pas de captage à proximité de cette dernière, celle-ci était à l'origine alimentée par les toits de l'ancienne ferme de Beaumont.

Il faut savoir que nous faisons le maximum pour protéger notre source des Etillots, principale point d'alimentation en **Eau Potable** du village, et qu'il est aujourd'hui très difficile de faire valider par l'Agence Régionale de Santé une autorisation d'exploitation d'un point d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.